

CONTRÔLE SUR PIÈCES DE L'EHPAD du CH de GUÉMENE-SUR-SCORFF

Janvier 2025

TABEAU DE SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES

SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Éléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF	12 mois	Projet d'établissement
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Soumettre le règlement de fonctionnement aux instances représentatives du personnel et au CVS afin de le mettre en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	6 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_03	1 - Gouvernance	Prescription_03	Revoir le règlement de fonctionnement et le compléter avec les mesures à prendre en cas d'urgence ou de situations exceptionnelles afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-35 du CASF).	6 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_04	1 - Gouvernance	Prescription_04	Rechercher un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Publication d'une offre de recrutement d'un médecin coordonnateur

Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation_01	Elaborer une fiche de poste nominative, datée et signée pour la directrice afin de formaliser les missions de celle-ci.		
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Organiser de manière efficiente la bonne diffusion et la mise en œuvre des décisions prises par la direction auprès du personnel dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « La bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre – juillet 2008 ».		
Remarque_03	1 - Gouvernance	Recommandation_03	Elaborer une fiche de poste nominative pour les cadres de santé afin de fixer clairement les missions de ceux-ci.		
Remarque_04	2 -Ressources Humaines	Recommandation_04	Mettre en place un accompagnement pour les nouveaux arrivants.		
Remarque_05	2 -Ressources Humaines	Recommandation_05	Décliner dans le plan de continuité d'activité, les actions mises en place au sein de l'établissement pour assurer la continuité de la prise en charge.		
Remarque_06	3 - Gestion des risques	Recommandation_06	Formaliser une procédure prévoyant le retour d'informations systématique auprès du personnel portant sur les événements indésirables signalés par les professionnels de l'établissement.		
Remarque_07	3 - Gestion des risques	Recommandation_07	Formaliser le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		

560005613_CH GUEMENE/SCORFF